



Association Don Bosco Jeunes
14 rue Roger Radisson
69005 LYON

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Applicables à compter du 15 août 2025

Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou téléchargeables à chaque client pour lui permettre de passer commande.

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'Association Don Bosco Jeunes et de son client dans le cadre de la vente de produits ou services comme :

- les sessions de Formation BAFA,
- la participation de mineurs ou de majeurs à des centres de loisir, camps, rassemblements, qui peuvent être déclarés en *Accueil Collectif de Mineurs*.
- des articles promotionnels (textile, objets publicitaires...),
- etc.

Toute acceptation du devis ou bon de commande implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Prix

Les prix des marchandises et des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande.

L'association Don Bosco Jeunes s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises et prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Les prix sont indiqués pour chaque produit ou prestation sur la fiche de présentation du produit ou de la prestation, ou lors de la commande.

Les prix indiqués sur le site et sur la fiche d'inscription sont toujours toutes taxes comprises (TTC).

Dans le cadre d'une inscription à une prestation comprenant de la restauration et / ou de l'hébergement, toute annulation à la participation après 15 jours précédant la prestation doit être payée et ne peut pas être remboursée.

Réduction, rabais et ristourne

Des réductions peuvent être accordées lorsque des conditions le précise (exemple : membre d'une association partenaire, co-animation...). En l'absence de ces conditions, le tarif de base s'applique.

Seuls les responsables de l'Association *Don Bosco Jeunes* peuvent valider l'application de la réduction.

Escompte

L'association *Don Bosco Jeunes* peut proposer pour certaines prestations une réduction de tarif en conséquence d'une inscription à l'activité dans un délai précédent l'activité : ceci afin d'aider les participants à anticiper leur inscription, le délai pendant lequel l'escompte est accordé est fixé par les responsable l'Association *Don Bosco Jeunes*.

Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque à l'ordre de l'Association *Don Bosco Jeunes*,
- soit par chèques vacance (ANCV : chèques physiques ou dématérialisés),
- soit par carte bancaire sur le site internet,
- soit par virement,
- soit par espèce sur place si la prestation le permet.

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- avant toutes participations à la prestation commandée,
- au moment de la remise du produit.

Il est possible de payer par fractionnement et par anticipation.

Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel de la participation aux prestations, l'accès à la prestation peut être refusé.

Dans le cas d'une réservation entraînant l'achat de matières premières pour la restauration ou entraînant la réservation d'une chambre, le paiement peut être réclamé même après la prestation, que le client ait participé ou non à la prestation. Toute réservation est due.

Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de l'Association *Don Bosco Jeunes*.

Force majeure

La responsabilité de l'Association *Don Bosco Jeunes* ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Lyon.